



Règlement des concours au coup

A. REGLEMENT GENERAL

1. Ce règlement concerne tous les concours au coup organisés par les Pêcheurs Réunis de Tubize ASBL. Le R.O.I. des étangs est également d'application pour ces concours notamment pour la propreté du site, la manipulation des poissons, l'interdiction d'utiliser un essui ou un chiffon pour manipuler les poissons, les tapis de réception obligatoires, la taille des hameçons limitée à 10, arpillons interdits ou bien écrasés, appâts flottants interdits, pain interdit, etc.

2. Inscriptions – Tirage au sort – Remise des prix:

- 2.1. L'inscription s'enregistre à la buvette **au moment du paiement de la mise (pas avant !)** et au plus tôt 1 mois avant le concours. La clôture des inscriptions s'effectue 2 jours avant le concours.
- 2.2. Le tirage au sort a lieu le jour du concours à 07h00 à la buvette des étangs. Si un pêcheur est absent, son emplacement reste « inoccupé ». Pas de changement de place pour la deuxième manche.
- 2.3. Le montant des prix sera affiché au moment du tirage au sort.
- 2.4. Tout pêcheur dont le classement lui octroie le droit d'accéder à un prix **doit obligatoirement être présent au moment de la remise des prix** (vers 19h). A défaut, il perdra automatiquement ce droit et son prix sera remis au pêcheur suivant au classement.

3. Horaire de pêche:

La 1ère manche a lieu de 09h00 à 12h00

08h55: Amorçage "lourd" autorisé - Ligne hors de l'eau - Pêche interdite.

09h00: Fin de l'amorçage "lourd" – Pêcher.

11h55: Annonce des 5 dernières minutes.

12h00: Manche terminée – Ligne hors de l'eau – **Tout poisson non sorti de l'eau au moment du coup de sifflet final NE PEUT PAS ETRE MIS EN BOURRICHE.**

La 2ème manche a lieu de 14h00 à 17h00

13h55: Amorçage "lourd" autorisé - Ligne hors de l'eau - Pêche interdite.

14h00: Fin de l'amorçage "lourd" – Pêcher.

16h55: Annonce des 5 dernières minutes.

17h00: Manche terminée – Ligne hors de l'eau – **Tout poisson non sorti de l'eau au moment du coup de sifflet final NE PEUT PAS ETRE MIS EN BOURRICHE.**

4. Règlement de pêche :

- 4.1. Longueur de canne max 10 m – Moulinet interdit - Longueur de ligne max 5 m
- 4.2. La coupelle est autorisée **mais la ligne doit être hors de l'eau durant l'usage de la coupelle** - Catapulte autorisée.
- 4.3. Poids maximum par bourriche : 25 kg ("**Tilt**" pour le surplus).
- 4.4. Bourriche séparée exigée pour les gros poissons (carpes, carassins).
- 4.5. **La pêche en biais est interdite même aux "pointes".**
- 4.6. Pêche **au "renard" ou avec une ligne surplombée INTERDITE.**
- 4.7. Aucune aide n'est autorisée (sauf lors des "américaines" où **seul l'équipier peut aider**).
- 4.8. Un poisson harponné accidentellement est valable.



Règlement des concours au coup

4.9. Pour être valable, un poisson doit être pris en direct par la ligne du pêcheur (exemple: si un poisson est pris via une ligne cassée se baladant et sans que ce soit la ligne du pêcheur qui ait pris en direct le poisson, le poisson n'est pas valable).

5. Classement des concours (classement "points-place" en cas de secteurs):

5.1. Chaque poisson vaut **100 points** et chaque gramme vaut **1 point**.

5.2. Chaque manche fait l'objet d'un comptage et d'une pesée **mais d'un seul classement à la fin de journée.**

5.3. Le classement du concours ou de la journée s'établit en effectuant l'addition des prises des 2 manches.

5.4. Pour les concours ou les journées avec plusieurs secteurs, **c'est le classement "points-places" qui est appliqué.**

5.5. En cas d'égalité de points, les critères pris en compte pour établir le classement sont **dans cet ordre**: le plus grand nombre de poissons, le poids (si l'égalité persiste) et le plus petit numéro au tirage du matin (si l'égalité persiste encore).

Cependant, pour les concours en plusieurs journées, en cas d'égalité à la fin d'une journée, les pêcheurs garderont chacun leurs points/place pour cette journée.

5.6. Points d'un "capot" = le nombre de pêcheurs de son secteur ayant pris du poisson + 2.

5.7. Points d'un absent = le nombre de pêcheurs inscrits au concours.

6. Réclamations : L'ASBL PRT demande à chacun d'être "fair-play" et de respecter scrupuleusement le règlement. En cas d'infraction constatée, une réclamation valable peut être introduite si elle est faite **par un participant PENDANT le concours auprès d'un membre du Comité.** Cette réclamation sera débattue par les membres du Comité présents à la fin du concours et AVANT l'établissement du classement.

B. SPECIFICITES DE CHAQUE CONCOURS

- **Coupe de Tubize** : En 5 journées - On supprime la plus mauvaise des 5 journées – **Ouverte à tous** (avec priorité aux membres en ordre de cotisation) – Concours individuel.
- **Coupe du Président** : En 1 journée – Classement en ligne (pas de secteurs) – **Réservée aux membres en ordre de cotisation** – Concours individuel.
- **Championnat d'Automne** : en 3 journées – 1 manche/journée (de 10h à 15h). **Ouverte à tous** (sans priorité) – Concours individuel.
- **Coupe des Pensionnés – Prépensionnés** : En 5 journées – Réservée aux plus de 55 ans - On supprime la plus mauvaise des 5 journées – **Réservée aux membres en ordre de cotisation** – **Le pêcheur peut se faire aider pour épuiser les poissons** – Fouillis interdit - Concours individuel.
- **Concours à l'Américaine** : En 1 journée - **Ouverts à tous** (sans priorité).
- **Concours à l'américaine un jeune (- de 16 ans) et un adulte** : En 1 journée – **UNIQUEMENT au nombre de poissons** – Manches de 2h30 – Horaire de pêche de 09h30 à 12h00 et de 14h à 16h30 - **Ouvert à tous** (sans priorité).

Le comité